

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 29 MARS 2022 À 18 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

- La conseillère Madame Cathy Roy, présente
- La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente
- Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent
- La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
- Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
- Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Dépôt et avis de motion du règlement 502-22 – Emprunt pour travaux d'infrastructures aqueduc, égout et pavage rues Albert et de Ditton (résolution)
4. Période de questions
5. Levée de la séance (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes et le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

2022-03-129

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté tel quel.

ADOPTÉE

3. Dépôt et avis de motion du règlement 502-22 – Emprunt pour travaux d'infrastructures aqueduc, égout et pavage rues Albert et de Ditton (résolution)

2022-03-130

Les membres du conseil unanimement :

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2022

- Acceptent l’avis de motion, pour que soit adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 502-22 décrétant un emprunt pour l’exécution des travaux d’infrastructures relatifs au remplacement de conduite d’aqueduc et d’égout sur des segments des rues Albert et De Ditton prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et du programme PRIMEAU et de pavage.
- Acceptent le dépôt le projet du règlement numéro 502-22 intitulé Règlement numéro 502-22 décrétant des travaux d’infrastructures relatifs au remplacement de conduite d’aqueduc et d’égout sur des segments des rues Albert et De Ditton prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et du programme PRIMEAU et de pavage et autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les coûts

ADOPTÉE

4. Période de questions

Des citoyens présents adressent des questions au conseil municipal et Monsieur Marc-Olivier Désilets répond aux différentes questions.

5. Levée de la séance (résolution)

2022-03-131

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 18 h 50.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l’approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, maire

Monique Polard, directrice générale